

DFLSIntroduction23Janvier2007 (X. Dijon)

Le colloque d'aujourd'hui est centré sur la question du contrat perçu comme un nouveau passeport qu'il faudrait signer pour avoir accès aux droits sociaux. Les réflexions sociologiques et juridiques de ce matin, et les échanges qui se tiendront dans les ateliers de cet après-midi permettront de cerner le sujet de façon précise. Pour ma part, je voudrais me contenter de tracer, sous forme d'ailleurs caricaturale, les limites extrêmes de notre sujet. La première caricature est de pousser jusqu'au bout l'idée de liberté, au détriment de l'égalité ; la seconde est juste l'inverse.

La liberté

L'idée unilatérale de la *liberté* s'énonce clairement : 'Développe-toi autant que tu peux, et ne compte que sur toi-même' Il s'agit de parvenir à la réussite de sa vie en déployant au maximum ses talents et ses énergies. Le vrai moteur de la vie sociale est, dit-on, cette puissance individuelle qui pousse à l'épanouissement personnel. Dans cette perspective, le schéma-limite se trouve à l'œuvre dans la nature, comme l'explique Darwin. Depuis la plus petite algue au fond des océans, la vie a créé toutes sortes de formes végétales, puis animales puis humaines. Seules les plus fortes ont survécu à la sélection naturelle. Ainsi faut-il prolonger dans la société le mouvement entamé dans la nature : que le meilleur gagne !

On mesure bien l'intérêt de la position éthique qui insiste sur la liberté personnelle. On fait appel ici aux capacités de l'être humain apte à se lancer à lui-même des défis et de se dépasser, et d'offrir une contribution de valeur à la société. Mais on en voit aussi les dangers, surtout si on appuie cette attitude sur les données de l'évolution biologique : il faut être le plus fort pour survivre, et tant pis pour les ratés de la croissance : ils disparaissent dans les marges du paysage.

L'égalité

A cette extrême limite située très à droite (pour ne pas dire, parfois, à l'extrême-droite) du champ social répond l'autre extrême qui se trouve très à gauche. Ici, l'idée unilatérale de l'égalité a remplacé l'idée unilatérale de la liberté. Cette fois, on considère l'humanité non plus en la prenant individu par individu, personnalité par personnalité, mais comme un tout, comme une espèce, - l'espèce humaine -, dans laquelle aucune différence ne peut plus être faite. Ne sommes-nous pas tous égaux, soumis aux mêmes besoins, nourris par la même nature, et promis à la même mort 'qui rend égaux tous les humains' ?

Le schéma-limite est, ici, celui du collectivisme. Pour que tous les humains jouissent des fruits de la nature, à égalité avec tous. Tous les biens sont gérés par la collectivité qui les distribue en donnant à chacun une part égale à celle de tout autre.

Ici encore, on voit bien l'intérêt de la démarche éthique qui, insistant sur l'idée d'égalité, veut libérer du besoin tout membre de la collectivité. Mais on en voit aussi les dangers, surtout si on appuie cette mise en évidence de l'égalité matérielle sur un régime totalitaire. Ici, tant pis pour les réactionnaires : on leur fera comprendre qu'il n'est pas bon de se mettre en travers du sens de l'histoire.

La balance

Ces deux limites extrêmes (de la liberté qui n'accorde aucune considération quant à l'égalité de soi avec autrui, et de l'égalité qui a tué toute liberté) occupent des positions aussi inhumaines l'une que l'autre. Entre elles, il nous faut trouver la mesure, la balance (c'est l'instrument du juriste). Comment laisser les gens prendre réellement leur vie en mains, mais comment assurer à chacun, précisément, à égalité avec les autres, les moyens de prendre sa vie en mains ? Comment tenir ensemble la liberté, qui fait appel au sujet, et l'égalité, qui fait appel au groupe ?

Apparemment, quant on parle de 'droits sociaux', on pense au groupe, à la collectivité. Car les droits sociaux cherchent à établir une plus grande égalité, ou- restons modestes- une moins profonde inégalité : que les gens aient accès au travail, au revenu, au logement ... Est-ce à dire qu'en visant ainsi l'égalité, on ait perdu de vue la liberté des gens, l'appel à leur apport propre ? Fallait-il rééquilibrer la balance ?

Et cette mesure, cette balance se trouve-t-elle dans le contrat ?

Nous avons voulu interroger cette figure que les juristes connaissent bien et dont on nous rappellera d'ailleurs tout à l'heure les contours précis. Le contrat est-il vraiment un passeport valable pour accéder aux droits sociaux ?

En écoutant les réponses qui nous seront données au cours de cette journée, je vous propose de rester attentifs, par delà la technicité des propos, au regard que les humains se portent les uns sur les autres : sommes-nous vraiment égaux ? sommes-nous vraiment libres ? et cette question plus difficile encore : comment pouvons-nous être à la fois vraiment égaux et vraiment libres ?